

**Arrondissement
d'Epernay**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze juillet à 17 heures,

Date des Convocations :

05/07/2024

Nb membres en

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale
Sézanne Sud-Ouest Marnais, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la
Femme sans tête sous la présidence de Mme Dany CARTON, Vice-présidente.

exercice : 25

Présents : 13

Etaient présents :

Mesdames BRUN, CARTON, CASTEX, CHARPENTIER, DOUCET, HENNEBO,
JACOPE, LEGRAS, LEPONT, RICHARD.

Messieurs, MARTIN, PARIS et VALENTIN.

Votants : 14

Etaient absents et excusés :

Mesdames DAVIN, DUPONT, FERREIRA, LEFRANC, ORBLIN-PAGE,
ROUSSEAU (pouvoir à Mme CARTON).

Messieurs BARCELO, BENOIST, CACCIA, LAURENT, PERRIN et PINARD.

Madame Myriam TINTURIER, directrice, est secrétaire de séance.

OBJET : Budget annexe SAAD : décision budgétaire modificative N°1 - 2024

Considérant la délibération du Conseil d'administration du CIAS N°2024_13 en date du 25 mars
2024 portant sur le budget primitif 2024 SAAD,

Considérant la nécessité d'ajuster les dépenses et les recettes,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- D'adopter la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget annexe SAAD équilibrée
en dépenses et en recettes comme suit :

- o En recette de fonctionnement : compte 002 : - 369,79€

- o En dépense de fonctionnement : compte 6184 (concours divers) : - 369,79€.

Le président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Sézanne, le vendredi douze juillet deux mille vingt-quatre, pour être publié ou notifié
en vertu de la loi 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des
départements et des régions, modifiées par la loi 82-623 du 22 juillet 1982.

Pour le Président du CIAS et par délégation,
La Vice-présidente,

Dany CARTON

